BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 596

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20260030. *Date de parution :* 13 février 2026. *Annonce numéro :* 689. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

991 394 073 RCS Grenoble.
CCPB - CARRIÈRE ET CARBONATE DU PONT BARRAGE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Administration : MATHIEU Nicolas Richard Alain nom d'usage : MATHIEU devient directeur général.
Adresse : Rue De Pra Paris, 38360 Sassenage.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 1500000 Euros.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Extraction de matériaux au sein d'une carrière à ciel ouvert et fabrication et distribution de granulats et de carbonate de calcium..
Adresse : Rue De Pra Paris, 38360 Sassenage.
Précédent propriétaire : 331 278 309 RCS Grenoble. **CARRIERES ET CHAUX BALTHAZARD ET COTTE.**
Date de commencement d'activité : 31 décembre 2025.
Publication légale : Le Mémorial de l'Isère *du* 23 janvier 2026.
Oppositions : Au siège social de la société CARRIERES ET CHAUX BALTHAZARD ET COTTE 15 rue Henri Dagallier 38100 Grenoble..
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 24/12/2025 enregistré au Service de l'Enregistrement de GRENOBLE le 09/01/2026, Dossier 2026 0001061. Référence : 3804P03 2026 A 00020. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 15 Rue Henri Dagallier 38100 GRENOBLE. Adresse du nouveau propriétaire : Rue de Pra Paris 38360 SASSENAGE. Modification de l'administration. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..